

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 Avril 2010 à 21 heures

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI.

Absente, Excusée : Mme VIDAL

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les collègues et le public présents. Il précise que Madame VIDAL est bloquée par le nuage de cendres volcaniques et adresse en préambule ses vifs remerciements à l'ACAM et à son président Didier VEYSSET pour l'organisation et le succès de la première foire de printemps.

Ordre du jour :

- Etude signalétique : état des lieux
- Délibérations
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERNART de la société « Guidage et découverte » qui présentera le travail d'état des lieux réalisé pour la signalétique

SIGNALETIQUE

Présentation de Monsieur BERNART : « Le but de la signalétique est d'accueillir les usagers qui viennent pour la 1^{ère} fois à Monflanquin. La bastide est un site touristique, cette donnée doit être prise en compte dans le traitement de la signalisation » indique l'intervenant.

Il projette des vues sur l'existant :

- a) à l'extérieur du village : carrefours d'entrée, au pied du village, zone commerciale, zone artisanale, ...
- b) dans la bastide : localisation parkings, places, commerces, circulation piétonne, ...

Le constat de cet état des lieux montre que même si Monflanquin a bénéficié d'un des premiers plans de signalétique, le vieillissement de cette mise en place, le rajout de panneaux, les modifications de circulation, la création d'un nouveau parking, la disparition et l'arrivée de nouveaux commerces, font qu'il s'avère nécessaire de repenser l'ensemble du sujet.

Les remarques ou questions formulées ont été les suivantes :

- Y a-t-il une réglementation particulière à respecter ? réponse : oui.
- Les commentaires sur l'évolution à apporter semblent plus correspondre à une approche pour promeneurs que pour consommateurs. Monsieur le Maire indique qu'il faudra concilier ces deux préoccupations.
- Quand sera réalisée la prochaine étape, en quoi consistera t-elle ? Un rapport de synthèse sera remis fin mai, début juin. Il listera les anomalies, les priorités en prendre en compte et proposera une panoplie de dispositifs à mettre en place.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BERNART pour le travail réalisé et propose de poursuivre la séance par le vote des délibérations proposées.

DELIBERATIONS

- Commission Economie

Le tarif des droits de place pour marchés, ventes au déballage est modifié ainsi qu'il suit :

Marchés :

. abonnés à l'année	0,40 € le mètre linéaire
. abonnés au trimestre	0,50 € le mètre linéaire
. non abonnés	0,80 € le mètre linéaire

. branchement électrique 0,10 € le mètre linéaire

Ventes au déballage :

5 Euros par journée et par emplacement
Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

- Commission Culture / Tourisme / Sports

La commission Culture propose les subventions suivantes pour 2010 :

Subventions de fonctionnement

. Association Pollen	17 000 €
. GEM	7 500 €
. Médiévales	11 000 €
. Musiques Baroques	3 500 €
. Les compagnons de l'histoire	200 €
. De l'un à l'autre	500 €

Subvention exceptionnelle

. De l'un à l'autre 200 € pour l'organisation
Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

Il est demandé :

- le regroupement de la subvention GEM et Médiévales. Monsieur le Maire donne son accord.
- de lier à une convention l'octroi d'une subvention aux Apartés.

La commission Tourisme propose les subventions suivantes :

. Office du tourisme (personnel) :	39 000 €
. Office du tourisme (fonctionnement) :	24 000 €
. Aménagement de la Vallée du Lot :	120 €
. Les Amis de Janouille	300 € (exceptionnelle pour le voyage à Paris)

Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

Il est abordé le devenir du label « Plus Beaux Villages de France ». Les villages labellisés sont soumis à expertises qui seront dorénavant régulières. Il y a déjà eu une dizaine de labels retirés. Les points à améliorer pour notre bastide concernent le petit patrimoine, la délimitation entre la bastide et les nouvelles constructions, les couleurs des huisseries, la lutte contre les volets roulants et le P.V.C. dans la bastide. Les hébergeurs trouvent ce label très important mais il faut penser à concilier tourisme et vie dans la bastide.

- Commission Urbanisme / Travaux

Suite aux démarches effectuées par Monsieur le Maire, la commune est retenue pour bénéficier d'un audit énergétique. Ce travail sera effectué par le SDEE pour un coût de 0,30 € par habitant pendant 3 ans. La commune s'engage à réaliser au moins une action sur un bâtiment municipal ainsi qu'une action sur le réseau d'éclairage public. Accord du Conseil pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

Il est précisé que 42 communes du département bénéficieront de cet audit, qu'il sera demandé d'inclure le collège dans les bâtiments à auditer.

Vente d'un terrain à la zone du Lidon pour l'implantation d'un transformateur : parcelle AP 353 de 20 m² au prix de 1 euro. Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

P.V.R. « Castelfred » (route de Monpazier) : accord pour l'extension du réseau électrique (420 €) et l'amélioration de la voirie (344,45 €). Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains devenus constructibles depuis le dernier PLU : cette taxe est assise sur la plus value réalisée par le vendeur, entrera en vigueur au 1^{er} juillet. Son taux, fixé par l'état, est de 10 % de la plus value réalisée. Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

- Commission Aide sociale

Il est proposé d'attribuer au C.C.A.S. une subvention de fonctionnement de 10 500 € pour l'année 2010. Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

- **Caisse des Ecoles**

Cet établissement gère le restaurant et les fournitures scolaires avec un budget de 167 000 Euros pour 2010. Il fonctionne principalement avec une subvention communale, le montant proposé pour cette année est de 105 000 €. Accord du Conseil. Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

Il est précisé que le personnel est utilisé en partie pendant l'été pour la restauration des Musiques Baroques et des Médiévales. Ces prestations sont facturées aux associations bénéficiaires.

- **Tourisme**

La réglementation relative au classement des communes touristiques vient d'être modifiée. Ce classement doit être renouvelé. Accord du Conseil. Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

Il est précisé que 90 communes du département sont concernées, que l'attribution forfaitaire attribuée n'est pas à affecter à une opération particulière, que son montant est voisin de 40 000 Euros par an, que le dossier sera préparé par les services administratifs et renouvelé tous les 5 ans.

- **Personnel**

La cotisation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sera scindée en deux pour permettre une adhésion partielle des grandes villes ou du Conseil Général. Taux actuel : 1,56 % transformé en taux missions obligatoires 0,80 %, service additionnel santé sécurité 0,40 % et aide juridique 0,36 %. Accord du Conseil pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

- **Trésor Public**

Les partenaires habituels de la commune ont été consultés pour la réalisation du prêt prévu pour financer ce projet. Montant du prêt : 124 000 € - Proposition retenue : Crédit Agricole, taux fixe 3,70 %, durée 15 ans. Votants : 18, abstentions : 6, pour : 12, contre : 0.

- **Maison médicale, ouverture d'une ligne budgétaire de 300 000 €**

Les démarches en cours indiquent que le projet sera porté par la communauté des communes mais que les investissements seront à charge des communes car la situation est différente pour chaque chef-lieu des 4 cantons. Monsieur le Maire propose donc l'inscription d'une partie de ce projet au budget 2010 de la régie Actions Economiques.

Il est objecté par la minorité que ne sont pas fournis le plan de financement, l'utilisation des fonds et le modèle écrit du projet de la délibération. Monsieur le Maire précise proposer le financement suivant : 50 % subvention, 50 % emprunt ; que les fonds ne seront utilisés que si cela s'avérait nécessaire et qu'il n'y avait pas de projet écrit de cette délibération comme toutes celles proposées ce soir.

La minorité ne voyant pas d'urgence, pas de texte écrit et rien pour les écoles, décide de ne pas voter sur ce sujet. Monsieur le Maire soumet cette proposition aux voix. Votants : 12, pour : 12, contre : 0.

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Pour faciliter le paiement des entreprises et des fournisseurs, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000 € dans l'attente de recettes prévues au budget (subventions, dotations, prêts, ...). La proposition retenue est celle de la Caisse d'Epargne (taux annuel actuel : 1,20 %).

Il est précisé que cette proposition n'a rien à voir avec l'inscription budgétaire précédente, que l'utilisation de ces fonds n'est pas obligatoire et que seuls les frais financiers apparaîtront au budget. Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

- **Ecoles**

Monsieur le Maire propose l'inscription d'un crédit de 30 000 € pour l'intervention d'un cabinet d'architectes pour chiffrer les différents scénarii, ou reconversion du collège ou construction d'un établissement neuf. Une consultation est lancée pour choisir ce cabinet, les résultats sont prévus pour cet été. Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

- **Admission en non valeur**

Un titre de 20 € émis en septembre 2009 pour des frais d'obsèques est annulé. Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

- **Déclassement de terrain**

Le terrain situé entre la Maison de Retraite et la voie publique desservant Monform est en partie sur le domaine privé et en partie sur le domaine public de la commune. La voie est maintenant clairement positionnée, Monsieur le Maire demande que le délaissé soit déclassé du domaine public et intégré dans le domaine privé de la commune. Accord du Conseil. Votants : 18, pour : 18, contre : 0.

QUESTIONS DIVERSES

. ***Chemin de Baleilles*** : A la suite de la réunion de la commission avec le cabinet I.E.S., la minorité relève que les 25 hectares constructibles du secteur ne sont pas accompagnés d'un schéma de voirie, avec dimensions, réservations et priorisation des secteurs. Monsieur le Maire précise que le secteur est constructible avec un plan d'ensemble depuis le P.O.S. de 1978 et que l'étude hydraulique en cours aiguillera les priorités. A ce jour, seule la voie reliant la route de Villeneuve à celle de Castillonnès fait l'objet de terrains réservés, les autres tracés existent à titre indicatif.

. ***De l'un à l'autre*** : Monsieur le Maire est interpellé sur ses déclarations à son encontre. Monsieur le Maire indique comprendre l'intervention et précise que sa remarque était adressée à la CODDEM, non à l'association monflanquinoise.

. ***Les Apartés*** : Une intervention du public précise que les relations privilégiées entre la commune et l'association datent de la création d'un festival de théâtre. Malheureusement, c'était l'été de la canicule et le projet n'a pas été reconduit faute de résultats.

Séance levée à 22 h 40.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Valérie BOISSERIE

Francis BORDES

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du **20 avril 2010**

Objet :
Droits de place

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18
Exprimés : 18
voix pour : 18
voix contre : 0

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission activités économiques relative à la modification des tarifs appliqués pour les marchés et autres ventes au déballage.

Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la suite à donner à cette éventualité.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables au 1^{er} Mai 2010 au titre des droits de place :

Marchés :

. abonnés à l'année	0,40 € le mètre linéaire
. abonnés au trimestre	0,50 € le mètre linéaire
. non abonnés	0,80 € le mètre linéaire
. branchement électrique	0,10 € le mètre linéaire

Ventes au déballage :

5 Euros par journée et par emplacement

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES

Affichée le
7 mai 2010

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du **20 avril 2010**

Objet :
Subventions 2010
(culture)

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Votants : 18
Exprimés : 18
voix pour : 18
voix contre : 0

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire fait part des propositions des subventions 2010 de la commission culture et demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2010 :

- <i>Annuelles de fonctionnement</i>	
* Association Pollen	17 000 €
* GEM (médiévales 11 000, autres sections 7 500)	18 500 €
* Les soirées baroques	3 500 €
* Les compagnons de l'histoire	200 €
* De l'un à l'autre	500 €
- <i>Exceptionnelle</i>	
* De l'un à l'autre	200 €

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2010 de la commune, article 65748.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Affichée le
22 avril 2010

Francis BORDES

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du **20 avril 2010**

Objet :
Subventions 2010
(Tourisme)

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCE, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Votants : 18

Exprimés : 18

voix pour : 18

voix contre : 0

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire présente les propositions des subventions 2010 de la commission tourisme et demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **FIXE** ainsi qu'il suit les subventions 2010 relatives au tourisme :

- Office du tourisme (personnel) :	39 000 €
- Office du tourisme (fonctionnement) :	24 000 €
- Aménagement de la Vallée du Lot :	120 €
- Les Amis de Janouille	300 €

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2010 de la commune, article 65748.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Extraordinaire du **20 avril 2010**

Objet :

Adhésion au programme
d'audits et de suivi
énergétique
Bâtiments et éclairage public

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18

Exprimés : 18

voix pour : 18

voix contre : 0

Monsieur le Maire indique qu'après avoir sollicité l'ADEME, la commune a proposé sa candidature pour la réalisation d'un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux et l'éclairage public.

Le S.D.E.E. 47 a retenu la candidature de la commune et propose de finaliser cette collaboration par une convention.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de cette convention :

- engagement du S.D.E.E. : réalisation d'un audit énergétique et suivi de l'évolution des consommations ;

- engagement de la commune : la commune verse une adhésion annuelle de 0,3 € par habitant pendant cinq ans, s'engage à mettre en œuvre au moins une des actions prioritaires identifiées et demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **ACCEPTE** la réalisation d'un audit énergétique sur les bâtiments communaux et sur l'éclairage public,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante proposée par le SDEE 47 ;

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Extraordinaire du **20 avril 2010**

Objet :
Vente d'un terrain pour
implantation d'un
transformateur

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18

Exprimés : 18

voix pour : 18

voix contre : 0

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours d'extension de la zone artisanale du Lidon.

Il indique que l'implantation d'un poste de transformation électrique s'avère nécessaire et que le terrain où se situe le poste doit être rétrocédé au Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de Lot-et-Garonne (S.D.E.E. 47).

Monsieur le Maire présente le document d'arpentage correspondant et demande aux conseillers municipaux d'en délibérer :

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** de vendre au Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de Lot-et-Garonne (S.D.E.E. 47) au prix de 1 euro, un terrain pour l'implantation d'un transformateur. Ce terrain de 20 m² est situé au lieu-dit « Fon de Pommier », cadastré AP 353 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette transaction.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du **20 avril 2010**

Objet :
P.V.R. « Castelfred »

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18
Exprimés : 18
voix pour : 18
voix contre : 0

Monsieur le Maire indique que les études préalables montrent la nécessité de faire réaliser des travaux de voies et réseaux pour permettre la construction d'habitations au lieu-dit « Castelfred ».

Il apparaît que le coût nécessaire pour viabiliser ces terrains serait de 420 Euros pour le réseau électrique et de 344,45 Euros pour la voirie.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une P.V.R. sur le secteur et demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension des réseaux électrique et de voirie au lieu-dit « Castelfred » conformément aux articles L 332.11.1 et 11.2 du code de l'urbanisme et au principe instauré sur le territoire communal par délibération du 11 Mars 2002 ;

- **FIXE** à 100 % la part du coût mise à la charge des riverains, soit 764,45 € TTC ;

- **FIXE** ainsi qu'il suit la part demandée à chaque riverain (60 mètres de profondeur, 0,074 € du mètre carré) :

Propriétaires	Parcelles	Superficie en m ²	Part. P.V.R.
BRIFFEILLE Christian	AR 318 (p)	3 840	284,16
BRIFFEILLE Christian	AR 327 (p)	3 840	284,16
BRIFFEILLE Christian	AP 304 (p)	2 640	195,36
Total		10 320	763,68

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du **20 avril 2010**

Objet :

Création d'une taxe forfaitaire
sur la cession des terrains
devenus constructibles

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCE, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Votants : 18

Exprimés : 18

voix pour : 18

voix contre : 0

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire indique que :

- le code général des impôts, article 1529 nouveau,
 - la loi du 13 juillet 2006 n° 2006-872, article 26,
 - la loi de finance initiale articles 66 pour 2007, rectificative articles 19 pour 2006,
- prévoient la possibilité d'instituer une taxe communale sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui sont devenus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme.

La Commission urbanisme-travaux ayant donné son accord pour la création de cette taxe, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Après délibération, le conseil municipal unanime :

- **DECIDE** la création de la taxe sur la cession à titre onéreux des terrains devenus constructibles, à compter du 1^{er} juillet 2010, sur la totalité du territoire communal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Extraordinaire du **20 avril 2010**

Objet :
Classement commune
touristique

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010
Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18
Exprimés : 18
voix pour : 18
voix contre : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la circulaire préfectorale du 30 mars 2010 indiquant la modification du dispositif réglementaire de classement des communes touristiques.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle demande de classement.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu le Code du tourisme, notamment son article L.133-11 ;
- Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;
- Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations de tourisme ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2009 classant l'office de tourisme de Monflanquin ;

- **APPROUVE** le dossier de demande de dénomination de commune touristique annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES

Affichée le
23 avril 2010

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du **20 avril 2010**

Objet :

Adhésion aux compétences
additionnelles du C.D.G.

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18
Exprimés : 18
voix pour : 18
voix contre : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la correspondance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne du 21 Décembre 2009 qui indiquait que la cotisation communale était divisée en cotisation obligatoire et en cotisation additionnelle sans modification du taux initial.

Il indique que pour bénéficier des missions Santé - Sécurité au travail et Conseil statutaire - aide juridique correspondant à la cotisation additionnelle, la commune doit régler cette cotisation et signer les conventions afférentes à ces services.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer sur cette éventualité.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** d'adhérer au service additionnel du C.D.G. 47 pour les missions Santé - Sécurité au travail et Conseil statutaire - aide juridique dont les taux sont respectivement fixés à 0,40 % et 0,36 % ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du **20 avril 2010**

Objet :
Prêt de 124 000 €
Travaux au trésor public

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010
Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Votants : 18
Abstentions : 6
Exprimés : 12
voix pour : 12
voix contre : 0

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire indique qu'il convient de se préoccuper de la réalisation du prêt prévu pour les travaux de réaménagement du trésor public. Il fait part des propositions des partenaires financiers habituels de la commune (DEXIA, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole) et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** de solliciter, auprès de la CRCAM d'Aquitaine l'attribution d'un prêt pour un montant de 124 000 € au taux fixe de 3,70 %, destiné à financer les travaux de réaménagement du trésor public, dont le remboursement s'effectuera en 15 années avec une première échéance fixée au 25 avril 2011 ;

- **PREND** l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- **PREND** l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;

- **CONFERE** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées ;

Le montant de cet emprunt sera versé dans les caisses du Percepteur de Monflanquin, Receveur communal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du **20 avril 2010**

Objet :

Modification budgétaire
BP 2010

Régie Actions Economiques

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCE, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire demande l'ouverture d'une ligne budgétaire pour la création d'une maison médicale sur le budget de la régie Actions Economiques et demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Messieurs CANCE, DOURTHE, TEILLET, PATFOORT, et Mesdames GONZATO-ROQUES et FOUNAUD-VEYSSET décident de ne pas participer au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** d'inscrire une ligne budgétaire au budget 2010 de la régie Actions Economiques pour la Maison médicale,

- **EN PREVOIT** les caractéristiques suivantes :

Dépenses Article 2313-11 : 300 000 €

Recettes Article 1641-11 (emprunt)	150 000 €
Article 1321-11 (subvention FNADT)	150 000 €

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

EXTRAIT DU REGISTRE

des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**Séance Extraordinaire du **20 Avril 2010****Objet :**

Convention de ligne de
trésorerie interactive à
conclure avec la
CEAPC

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES , M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ , Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme CONTINI, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET , M. PATFOORT, Mme CAUTE.

Absents, Excusés : Mme VIDAL.**Secrétaire de séance :** Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18
Exprimés : 18
voix pour : 18
voix contre : 0

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Aquitaine-Poitou-Charente (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1 - Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Monflanquin décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 300 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstruit le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de Monflanquin décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant : 300 000 Euros ;

Durée : 1 an maximum

Taux d'intérêt applicable à un tirage :

Index EURIBOR 1 semaine + 0,85 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- périodicité de facturation des intérêts	:	Mensuelle civile à terme échu
- frais de dossier	:	Néant
- commission d'engagement	:	250 €
- commission de gestion	:	Néant
- commission de mouvement	:	0 % du montant cumulé des tirages/chaque période
- commission de non utilisation	:	0,15 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'OC

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article 2 - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article 3 - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du **20 avril 2010**

Objet :
Modification budgétaire
Budget 2010

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Votants : 18
Exprimés : 18
voix pour : 18
voix contre : 0

Monsieur le Maire indique que le C.A.U.E. a promis la fin de l'étude de faisabilité du transfert des écoles primaire et maternelle pour le mois de mai.

Il s'avèrera nécessaire de faire intervenir un programmiste pour chiffrer les différents scénarii qui seront proposés.

Monsieur le Maire propose l'inscription d'une ligne budgétaire pour ce dossier et demande aux conseillers municipaux d'en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** l'inscription d'une ligne budgétaire pour les écoles au budget 2010 de la commune ;

- **EN PREVOIT** les écritures suivantes :

Opération n° 97 : Ecoles

Dépenses Article 2313 : 30 000 €

Recettes Article 1641 (emprunt) : 30 000 €

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Extraordinaire du **20 avril 2010**

Objet :
Annulation de titre

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCELÉ, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Votants : 18
Exprimés : 18
voix pour : 18
voix contre : 0

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire rappelle la modification du tarif des vacations funéraires. Il indique que la pose de bracelet ne fait plus partie des prestations facturables et demande aux conseillers d'accepter l'annulation du titre de recette de 20 € émis à l'occasion du décès de Monsieur AUGIER, le 15 septembre 2009.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime :

- **DECIDE** l'annulation du titre de recette 232 émis le 30/09/2009 pour redevance de vacation,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2010 de la commune, article 673

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES

Département
de
LOT-ET-GARONNE

Arrondissement
de
VILLENEUVE-SUR-LOT

COMMUNE DE MONFLANQUIN (47150)

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Extraordinaire du **20 avril 2010**

Objet :
Déclassement d'un terrain.

Le Conseil Municipal de MONFLANQUIN, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur BORDES Francis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2010

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 18

Présents : M. BORDES, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, M. LABROUE, Mme ANDRIEU, M. CANCE, Mme GONZATO-ROQUES, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme PIGNON-VIVIER, M. MARQUIS, M. SARRAZI, M. DE LAMARLIERE, M. DOURTHE, Mme BOISSERIE, M. TEILLET, M. PATFOORT, Mme CAUTE, Mme CONTINI ;

Votants : 18

Exprimés : 18

voix pour : 18

voix contre : 0

Absents, Excusés : Mme VIDAL.

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOISSERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le terrain situé entre la maison de retraite et la voie d'accès à Pierre et Vacances et à Monforme est en partie sur le domaine public et en partie sur le domaine privé de la commune. La voie desservant le secteur est maintenant définitivement réalisée, le terrain primitivement affecté au domaine public peut être réduit à l'emprise de la voie et la bande de terrain non utilisée réintégrée au domaine privé.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette éventualité.

Après délibération, le conseil municipal unanime :

- CONSTATANT que la bande de terrain située entre la voie et la Maison de Retraite est désaffectée depuis plusieurs années,

- DECIDE le déclassement de cette parcelle et mandate un géomètre-expert pour établir le document d'arpentage.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Monflanquin, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Francis BORDES